

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 10 (1934-1935)
Heft: 8

Artikel: Les écoles de sous-officiers et la nouvelle organisation militaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-707083>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Disponibilité: trois ans.
Première réserve: seize ans.
Deuxième réserve: huit ans.

Les Français sont appelés à servir sous les drapeaux, outre l'année de service actif, pendant deux périodes, l'une de 21 jours, l'autre de 28 jours.

Là se limitent les obligations militaires françaises.

Les jeunes Français *peuvent* suivre des cours de préparation militaire qui leur procurent certains avantages en cours de service actif. Mais il est à noter que seule une infime minorité suit ces cours.

L'on s'attendait, en France, à ce que le Gouvernement propose aux Chambres de porter la durée du service actif de un an à 18 mois. La déclaration faite par le Général Maurin, Ministre de la Guerre, le 23 novembre, à la Tribune de la Chambre des Députés, ne laisse plus subsister aucun doute; le Général Maurin a déclaré ne pas demander d'augmentation de temps de service.

Et l'on accuse la France de militarisme!

En Italie, la durée actuelle du service militaire est de 18 mois. (Service actif.)

Préalablement, tout Italien recevra obligatoirement, *dès l'âge de 8 ans*, une éducation physique et morale en même temps qu'une instruction militaire. Tout d'abord, à l'école primaire; puis dans les formations pré militaires obligatoires, balillas et avantgardistes; et, enfin, après l'accomplissement des 18 mois de service actif sous les drapeaux, dans les groupements postmilitaires locaux, qui, jusqu'à l'âge de 55 ans, le confirmeront dans la pratique des armes.

En somme, de l'enfance à l'âge mûr, l'entraînement du citoyen-soldat se poursuivra sans interruption. A 21 ans, la recrue se présentera à son unité d'incorporation, complètement dégrossie et ses chefs n'auront plus qu'à la spécialiser ou à *parachever l'instruction technique* amorcée avant son incorporation. On comprend facilement qu'une pareille organisation permette d'envisager, dans l'avenir, une réduction du service actif.

Ne peut-on pas dire que ce système ne tend à rien de moins qu'à militariser la nation et à faire de l'Italie une vaste caserne.

Je ne veux pas dire, en terminant cet exposé, qu'il conviendrait que nous appliquions, en Suisse, ce qui réussit ailleurs. Restons nous-mêmes, fidèles à la conception militaire de nos ancêtres. Notre système de milice nous convient, nous n'avons à imiter personne. Mais il ne s'ensuit pas que nous devons fermer les yeux à ce qui se passe hors de nos frontières.

Que tous ceux que la question intéresse, établissent eux-mêmes un parallèle entre l'instruction militaire donnée à notre enfance et à notre jeunesse et celle donnée par des voisins qui n'hésitent pas à armer l'enfance, poussant à l'extrême l'orgueil de leur puissance militaire en ascension et exaltant, dans tous les domaines, le sentiment de la grandeur de la nation.

J'estime que tout en faisant la part des complexions nationales découlant de nos trois groupes ethnologiques, un système d'éducation qui cultiverait de bonne heure et élèverait de plus en plus haut les qualités viriles et morales de la jeunesse, qui tremperait le corps et l'âme des recrues, avant leur départ pour l'Ecole de Recrues, aurait, pour la prospérité de notre Pays et la sauvegarde de la paix, les plus heureux effets.

Il serait temps, qu'en Suisse, nous nous resaisissions, que nous nous élevions contre les objecteurs, criminels et aveugles, qui ne voient pas, ou se refusent à voir, ce que le Pays gagnerait à secouer les apathies, à combattre les scepticismes déprimants, à faire disparaître les appa-

rences de faiblesse qui encouragent les fauteurs de désordre, à donner — par des actes — un démenti catégorique aux malintentionnés qui proclament, pour en abuser, la sénilité de la race.

Oui, mais....

Les écoles de sous-officiers et la nouvelle organisation militaire

La prolongation indispensable des E.R. (elles seront de 90 jours pour l'infanterie) se fait malheureusement au détriment de celle de l'E.sof. qui, de 5 semaines (y compris le C.R.) est réduite à un simple cours de cadres de 12 jours. Ainsi donc, on croit possible de former dorénavant, en l'espace de 12 jours, un sof. responsable de la conduite d'un groupe de combat. Il ne faut pas comparer sans autre les 12 jours avec les 33 jours de l'organisation actuelle, vu que les futurs élèves sof. auront alors derrière eux une E.R. de 90 jours et non plus de 67 seulement. C'est dire qu'ils auront reçu une instruction de base beaucoup plus complète. Malgré cela, l'E.sof. d'une durée de 12 jours, qui a sans doute été dictée par les considérations d'ordre économique, nous paraît bien insuffisante. On aura craint, en augmentant par trop la durée du service, de nuire au recrutement des cadres, et c'est la raison pour laquelle, à une augmentation de la durée des E.R. correspond une réduction de celle des E.sof. Il est à retenir qu'avec la nouvelle organisation, le sof. d'I. accomplira une prolongation de service de 27 jours, comparativement au système actuel.

Avec la durée réduite des futures E.sof. se pose la question importante: nos sof. peuvent-ils être suffisamment formés pour instruire et conduire un groupe de recrues? Il serait osé de répondre catégoriquement par l'affirmative. Ce qui a toujours frappé les sof. étrangers qui suivent nos manœuvres, c'est la préparation insuffisante des sof. et des of. subalternes en général. S'il n'est vraiment pas possible de fixer à 25 jours au moins la durée des E.sof., on devrait alors obliger les sof. à suivre des exercices hors-service, dans le cadre des sociétés de sous-officiers. Notre Association suisse verrait ainsi son champ d'activité augmenter considérablement, mais ayant des obligations légales à assumer, elle tomberait sous la dépendance et le contrôle du D.M.F., alors que c'est précisément le fait d'assumer — au prix de gros sacrifices de temps et d'argent de ses membres — un travail volontaire et bénévole, qui lui confère une autorité morale et un mérite qu'elle s'est acquise par un travail sérieux et un programme judicieusement établi.

Il y aurait une autre solution que M. le Colonel A. Rilliet préconisait voici quelques années, dans la « Revue Militaire Suisse »*) et à laquelle la réduction des E.sof. donne une actualité accrue. L'adoption de ce projet pourrait être le complément utile de toute réduction de la durée des E.sof. Voici brièvement ce dont il s'agit:

M. le Col. A. Rilliet part de la constatation que le programme de l'E.sof. comporte la préparation en vue de l'instruction individuelle de la recrue, et non pas, comme cela devrait être, la formation de chefs capables de commander et d'instruire un groupe au combat, une patrouille, ou un poste de sof. Pour obtenir des chefs de groupe mieux préparés à leur commandement, il convient d'abord de modifier le système d'instruction des recrues. Le remède préconisé est la création d'un corps de sof. instructeurs dont la *tâche unique* serait d'enseigner à la recrue la gymnastique, le tir, la technique de l'arme, l'école du soldat. Aux cadres des troupes serait réservée l'instruction des groupes, de la section, de la compagnie, du bataillon au combat. Gain de temps, meilleure préparation technique de la recrue par ces professionnels qu'il est possible de former à ce métier de pédagogue. Du même coup, temps gagné à l'E.sof., dont la plus grande partie du programme consiste à la préparation du caporal comme médiateur instructeur de la recrue, métier qu'après son E.R. comme sof. il n'aura plus à exercer pendant sa carrière militaire. Les élèves sof. entreraient en service en même temps que les recrues, et pendant les premières semaines, tandis que celles-là seraient instruites par les sof. instructeurs, les futurs caporaux feraient l'E.sof. sous la direction des of. instructeurs secondés par les of. de troupe appelés à l'E.R. Au point de vue administratif les compagnies de recrues seraient formées dès le début, et les élèves sof., avec le grade d'appointé, fonctionneraient comme chef de chambre et pour le

*) *Revue Militaire Suisse*, n° 10, octobre 1930: « L'instruction de notre armée. »

service intérieur. L'instruction donnée à l'E.sof. deviendrait plus utile, plus intéressante. On peut être un bon chef et un mauvais pédagogue. Les sof. permanents, la première période d'instruction terminée (env. 3 semaines) quitteraient l'école et entreraient à une nouvelle école de l'autre division du corps d'armée. Avec 4 écoles par div., cela en donne 8 annuellement par C.A. En commandant la première au début de mars, et en les faisant se succéder de 3 en 3 semaines, la dernière se terminerait avant fin octobre. L'établissement du tableau des écoles est donc possible. Pour 600 recrues par école, il faudrait 25 à 30 sof. instructeurs. Chacun dirigerait une classe de 20 à 25 recrues. Pour les 3 C.A. il faudrait de 75 à 90 sof. de carrière. Dépense: 5000.— par instructeur = 450 à 500,000 frs. Les sof. de carrière seraient incorporés dans les unités et feraient avec elles leurs C.R. Ils constitueraient, remarque

judicieusement M. le Col. A. Rilliet, une pléiade de sergents-majors qui serait la bienvenue, un trop grand nombre de nos compagnies étant privées de ce sof. dont l'importance est si grande.

Voilà plus de 10 ans qu'ici même, nous regrettons amèrement le temps précieux que perd le sof. à regarder chaque matin les recrues passer les obstacles, à leur apprendre comment on nettoie des chaussures, comment on marche au pas, à leur enseigner la gymnastique à laquelle la plupart ne comprennent goutte. Non seulement il perd son temps, mais il perd son autorité, parce que son insuffisance — dont il n'est responsable — éclate aux yeux de tous.

«A temps nouveaux, méthodes nouvelles» conclut, avec raison, M. le Col. A. Rilliet. E. F.

Nachrichten aus dem Schweiz. Unteroffiziersverband — Nouvelles de l'Association suisse des Sous-officiers



Delegiertenversammlung 1935

Gemäß Art. 21 der Zentralstatuten haben die Sektionen, die sich um die *Uebernahme der Delegiertenversammlung 1935* bewerben wollen, ihre Anmeldung dem Zentralvorstand bis *1. Januar 1935* einzureichen.

Der Zentralvorstand.

Assemblée des délégués de 1935

Conformément à l'art. 21 des statuts centraux, les sections désireuses recevoir chez elles en *1935 les délégués de l'Association*, doivent adresser leur demande au Comité central jusqu'au *1^{er} janvier* au plus tard.

Le Comité central.

4. Militär-Skiwettkampf in Glarus

12./13. event. 26./27. Januar 1935

Mitteilung des Organisationskomitees.

- Das für den 4. Militär-Skiwettkampf des S.U.O.V. in Glarus erwählte Ehrenkomitee setzt sich aus folgenden Herren zusammen:

Präsident: Oberstdivisionär R. Lardelli, Kdt. 6. Div.;

Vizepräsident: Major Hs. Becker, Kant. Militärdirektor, Glarus;

Mitglieder: Oberst M. Luchsinger, Andermatt, Fachberater des E.M.D. für gebirgstechische Ausbildungsfragen; Oberstlt. Jcs. Wichser, Instruktionsoffizier, St. Gallen; Major O. Pfändler, Ski-Of. 6. Div., St. Gallen; Major K. Weber, Kdt. Füs.-Bat. 85, Bern; sowie Hptm. Hch. Schmid, Kdt. Füs.-Kp. I/85, Glarus, Vorsitzender der Offiziersgesellschaft des Kantons Glarus.

- Das Organisationskomitee hat in seiner letzten Sitzung beschlossen, die Läufer mit folgenden Preisen auszuzeichnen:

a) Patrouillenlauf: Den Patrouillen werden einheitliche Preise in Form von Plaketten und Medaillen in verschiedener Größe abgegeben; die ersten 12 Patrouilleure werden außerdem mit einem Gruppenpreis (große Wandplakette) ausgezeichnet;

b) Langlauf und Hindernislauf: Als Anerkennung in diesen Konkurrenzen wird ein reichhaltiger Gabentisch zur Verfügung stehen.

- Einsätze* werden von den Teilnehmern nicht verlangt.
- Die Teilnehmerkarten sind, im Einverständnis mit dem Zentralvorstand, wie folgt festgesetzt worden:

Kleine Karte Fr. 12.—, berechtigend zu 1 Nachtessen, 1 Logement in Hotel oder Privatzimmer, 1 Frühstück, 1 Mittagessen (Trinkgeldablösung) und zur Teilnahme an der Abendunterhaltung;

Große Karte Fr. 19.—, berechtigend zu 3 Hauptmahlzeiten, 2 Frühstück, 2 Logements in Hotel oder Privatzimmer sowie zur Teilnahme an der Abendunterhaltung.

- Die Programme gelangen Ende dieser Woche zum Versand an die Sektionen.

- Die gastgebende Sektion Glarus und das Organisationskomitee erwarten zuversichtlich, daß jede Sektion S.U.O.V. wenigstens eine Patrouille stellen wird.

Organisationskomitee

für den 4. Militär-Skiwettkampf in Glarus,

Präsident:

Sekretär:

C. Weber, Feldw.

Hs. Hofmann, Adj.-Uof.

4^e Concours militaire de ski à Glaris

12/13, éventuellement 26/27 janvier 1935

Communication du comité d'organisation.

- Le comité d'honneur des 4^{es} Concours militaires de ski de l'A. S. S. O., à Glaris, a été constitué comme suit:

Président: Col. div. R. Lardelli, cdt. de la 6^e division.

Vice-président: Major H. Becker, Chef du Dép. mil. cant., Glaris.

Membres: Colonel M. Luchsinger, conseiller technique du D.M.F., Andermatt. Lieut.-col. J. Wichser, off. instr., St-Gall. Major O. Pfändler, off. de ski de la 6^e div., St-Gall. Major K. Weber, cdt. Bat. fus. 85, Berne. Capit. H. Schmid, cdt. cp. fus. I/85, Glaris, représentant de la Société des Officiers du canton de Glaris.

- Le comité d'organisation a décidé, dans sa dernière séance, de récompenser les concurrents de la façon suivante:

a) Concours de patrouilles: les patrouilles recevront des prix uniformes consistant en des plaquettes et médailles de différentes grandeurs; les 12 premiers patrouilleurs seront en outre récompensés par un prix de groupe (grande plaquette).

b) Course de fond et course d'obstacles: une riche planche de prix sera affectée à ces deux concours.